

FÊTE DU VILLAGE

La fête de la Saint Gilles a pris une forme différente cette année, en raison des prévisions météorologiques. Pour honorer quand même le Saint Patron de la commune, la population a été conviée et s'est déplacée en nombre, à un apéritif musical à la salle polyvalente. Ce moment très convivial a été l'occasion de mettre à l'honneur les enfants qui sont entrés au collège à la rentrée ainsi que le sénateur François Calvet et son épouse.

Pendant cet été, ce sont quatre animations musicales et une soirée « cinéma en plein air » qui ont été proposées. Toutes ces soirées ont rencontré un vif succès auprès de la population. La commune remercie les habitants qui se sont investis dans ces animations.



Dans l'agenda

RÉUNION PUBLIQUE

Jeudi 12 octobre
18h30 – Salle Polyvalente

Principaux sujets abordés :

- Nouveau château d'eau
- Protection incendie : Obligations légales de débroussaillage et bande de protection du village
- Mas de Les Fonts : Conservation et restauration de la chapelle et des granges
- Projet de solarisation des bâtiments publics.

MÉDIATHÈQUE ET CINÉCLUB

La Médiathèque est ouverte tous les mercredis de 15h à 19h.

L'abonnement est gratuit pour tous les habitants de Calce, et donne accès, en plus des livres et DVDs choisis par nos bibliothécaires, à une infinité de ressources en ligne.

Reprise des projections du Cinéclub - Mardi 18 octobre à 20h

Conseiller numérique

Sébastien, notre conseiller numérique, revient à partir du 25 octobre. Comme l'an passé, il sera présent tous les derniers mercredis du mois, de 15h à 19h pour vous accompagner dans l'utilisation de votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone et vous permettre de mieux appréhender et maîtriser les nouvelles technologies : réaliser une démarche en ligne, trouver de nouvelles opportunités ou communiquer avec vos proches...



DSP du PRESBYTÈRE

Le conseil municipal a attribué le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du café multiservices « Le Presbytère » commençant le 1^{er} novembre 2023 pour se terminer le 30 octobre 2027 à la « SASU Laurent CARRERA ».

RESTAURATION SCOLAIRE

Pour rappel, la commune participe aux frais de cantine pour tous les élèves de la maternelle au lycée à hauteur maximale de 33 euros par mois et par enfant sur présentation d'une facture acquittée. Merci aux familles dont les enfants ne sont pas scolarisés sur la commune de Baixas (qui transmet par mail les attestations de paiement) de faire parvenir leurs factures attestées payées au plus tôt pour être remboursés chaque trimestre.

Pensez aussi à bénéficier de l'action sociale pour les enfants de la commune âgés de 3 à 18 ans concernant **les activités sportives et culturelles** (Remboursement de 50 % du montant d'une cotisation annuelle pour les activités sportives ou culturelles, dans la limite de 150.00 euros par an et par enfant).

NOUVEAUX HABITANTS

La municipalité organise durant l'année diverses festivités (fête communale, arbre de Noël pour les enfants, colis de Noël pour les seniors (+de 65 ans), sortie récréative...). Afin de recenser les personnes qui peuvent être intéressées par les différents projets, nous vous invitons à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

BROYAT DE VÉGÉTAUX

Du broyat de végétaux est à nouveau à votre disposition près du cimetière. Vous pouvez l'utiliser en paillage ou pour équilibrer votre compost.

TAXE FONCIÈRE

Vous avez sûrement remarqué une augmentation de votre taxe foncière. Elle est principalement due à la revalorisation nationale de la base de calcul indexée sur l'inflation. Pour rappel, les taux des taxes (taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés bâties) n'ont pas été augmentés depuis 2010 par la commune.

TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le conseil Municipal a décidé d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Les logements concernés sont les logements ayant des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipements sanitaires...) mais qui sont vides de tous meubles, ou avec un mobilier insuffisant pour en permettre l'habitation.



Inscriptions
www.66-degres-sud.fr

Informations
04 68 08 62 51